

e

ENVIRONMENTAL DEFENSE
finding the ways that work

Le rôle des agences de crédit à l'exportation en Afrique subsaharienne

Endettement Causé par des Industries Extractives, Corruption et Conflit



K. Horta

Le barrage de Katse (Les barrages des hauts plateaux du Lesotho)



K. Horta

Enfants Bakola près de l'oléoduc Tchad-Cameroun

Bruce Rich, Korinna Horta, Aaron Goldzimer

Table des matières

Qu'est-ce qu'une agence de crédit à l'exportation ?	1
Un besoin urgent de normes sociales et environnementales	1
Les agences de crédit à l'exportation sur le continent africain	1
L'ampleur des transactions financières des agences de crédit à l'exportation au niveau mondial	2
L'impact des agences de crédit à l'exportation sur le développement, les populations et l'environnement : la course en avant	2
Les agences de crédit à l'exportation en Afrique subsaharienne	3
Répartition géographique	4
Graphique 1. Engagement des ACE et valeur totale des projets des ACE par pays (1994-99)	4
Graphique 2. Engagement des ACE et valeur totale des projets par rapport auPNB par pays	5
Répartition par secteur	5
Graphique 3. Valeur totale cumulée des projets des ACE par secteur (1994-99)	6
Pays d'origine des ACE	7
Graphique 4. Engagement des ACE et valeur totale des projets des ACE par ACE (1994-99)	8
Bassin du fleuve Sénégal : le mauvais exemple du barrage de Manantali	9
Les barrages des hauts plateaux du Lesotho	10
L'oléoduc Tchad-Cameroun : une menace pour la population et l'environnement	13
Togo : un piètre gouvernement et la corruption, favorisés par les agences de crédit à l'exportation	15

**Traduit par Isabelle Couté et Hélène Ballande
pour les Amis de la Terre-France**

Le rôle des agences de crédit à l'exportation en Afrique subsaharienne

Qu'est-ce qu'une agence de crédit à l'exportation ?

Un agence de crédit à l'exportation (ACE) est une institution publique ou semi-publique qui subventionne et encourage les exportations d'un pays et ses investissements à l'étranger. Le montant des investissements que les ACE financent dans le monde est élevé et en augmentation (il est nettement supérieur au montant total des prêts de la Banque mondiale, du FMI et de l'ensemble des autres organisations multilatérales).¹ La plupart des ACE ne sont pas tenus de prendre en compte l'impact social ou environnemental des projets qu'ils financent. En conséquence, de nombreux projets financés par les ACE entraînent une grave dégradation du milieu naturel et l'appauvrissement des communautés locales directement touchées. Nombre de ces projets ne pourraient voir le jour sans les garanties contre les risques commerciaux et politiques, ainsi que les prêts garantis et les prêts directs qu'offrent les ACE.

Un besoin urgent de normes sociales et environnementales

Depuis quelques années, les ONG environnementales et de développement demandent aux agences de crédit et d'assurance-crédit à l'exportation d'adopter et d'harmoniser vers le haut leurs politiques environnementales et sociales, afin de cesser de soutenir des investissements qui détruisent l'environnement. Les gouvernements ont commencé à prendre conscience du problème mais tardent à prendre des mesures concrètes. En 1997, le communiqué final du sommet du G8, réunissant les sept plus grandes puissances industrielles du monde et la Russie, comprenait un chapitre sur " Les normes environnementales pour les agences de crédit à l'exportation ". Celui-ci encourageait les ACE à adopter " ...des pratiques responsables prenant en compte les facteurs environnementaux pour l'aide au financement des investissements en infrastructures et en équipement. " Le communiqué de 1998 des ministres des Finances du G8 contenait également un paragraphe allant dans ce sens. En 1999, le communiqué du G8 a réitéré ces intentions et a proposé une échéance : " Nous travaillerons au sein de l'OCDE à l'établissement de directives communes en matière d'environnement, pour les agences de financement des exportations. Nous pensons achever ce travail avant le sommet du G8 de 2001. " Le communiqué du G8 de juillet 2000 renforce la formulation " nous travaillerons... à " par " nous affirmons notre engagement à élaborer des directives communes en matière d'environnement pour les agences de crédit à l'exportation, sur la base de l'expérience appropriée des banques multilatérales de développement, avant le sommet de 2001. "

Actuellement, un mouvement citoyen international demande que les puissances industrielles tiennent leurs engagements et élaborent des normes environnementales et sociales communes pour toutes les ACE.

Les agences de crédit à l'exportation sur le continent africain

On sait peu de choses sur les projets des ACE en Afrique subsaharienne et il conviendrait d'étudier plus en détail certains d'entre eux potentiellement dangereux dans la région. La plupart des investissements directs étrangers dans le continent sont consacrés aux industries extractives, principalement l'exploitation pétrolière et minière. Les dégâts causés à l'environnement par les industries pétrolières et minières représentent un grave danger pour les communautés locales, dans de nombreuses régions. Étant donné les risques élevés de pollution des sols, de l'air et de l'eau, la protection de l'environnement devrait être au cœur des préoccupations des industries extractives. Par ailleurs, de plus en plus d'indices indiquent qu'en l'absence de réglementation, les revenus tirés de l'exportation des ressources naturelles favorisent la corruption, fomentent les conflits et réduisent les chances de démocratisation, en Afrique.

¹ Anthony Boote et Doris C. Ross, Official Financing for Developing Countries (Washington, Fonds monétaire international, février 1998), p. 13 et 17.

En raison de l'instabilité politique qui caractérise nombre de pays africains riches en ressources naturelles, les sociétés privées européennes, américaines et japonaises cherchent à protéger leurs investissements en Afrique, par le biais d'un financement public accordé par les ACE de leurs pays. À ce jour, la plupart des ACE jouissant d'un financement public sont peu contrôlées et risquent de contribuer à la dégradation de l'environnement, à l'appauvrissement des populations et la prolifération des pratiques de corruption qui ruinent les perspectives de développement économique durable.

Cette étude donne un bref aperçu de l'ampleur des transactions financières réalisées par les ACE au niveau mondial et à leurs conséquences sur le développement, les populations et l'environnement. Un panorama des investissements des ACE en Afrique subsaharienne, à partir d'un échantillon d'environ 50 projets est présenté et quelques exemples de projets financés par les ACE en Afrique sont ensuite présentés plus en détail. Il s'agit du barrage de Manantali sur le fleuve Sénégal, des barrages sur les hauts plateaux du Lesotho, de l'oléoduc Tchad-Cameroun et de trois projets de développement industriel au Togo.

L'ampleur des transactions financières des agences de crédit à l'exportation au niveau mondial

En 1998, les agences de crédit à l'exportation et d'assurance-crédit ont financé un montant total de 391 milliards de dollars d'exportations, soit environ 8 % de la totalité des exportations mondiales.² La majorité de ces investissements, soit plus de 300 milliards de dollars, étaient des **financements d'exportations à court terme** portant sur les services, les approvisionnements et les marchandises, essentiellement entre pays de l'OCDE.³ Le type d'activité des agences de crédit à l'exportation qui doit être particulièrement étudié en ce qui concerne leur impact environnemental et social sont les **transactions à moyen et long terme**, c'est-à-dire les prêts à long terme, les garanties et les assurances accordés pour de nouveaux projets et investissements importants, essentiellement dans les pays en voie de développement et dans les pays de l'ancien bloc de l'Est. Bien que leurs chiffres ne soient pas officiels, les responsables de l'ACE américain Export-Import Bank estiment que les ACE des sept plus grandes puissances industrielles financent à eux seuls environ 70 milliards de dollars par an en transactions à moyen et long terme.⁴ À titre de comparaison, l'aide au développement accordée par l'ensemble des institutions multilatérales et bilatérales (Banque mondiale, banques régionales de développement, agences d'aide bilatérale, etc.) ne totalisait officiellement que 47,9 milliards de dollars en 1998.⁵ La majorité des grands projets internationaux de développement (barrages, mines, centrales électriques, usines chimiques, exploitation pétrolière et de gaz naturel, pipelines, etc.) ne sont pas entrepris sans l'aide financière déterminante des agences de crédit à l'exportation. Selon la Banque mondiale, " il est probable que la grande majorité des syndicats de prêts pour les grandes projets d'infrastructures ont été couverts par les agences d'assurance-crédit".⁶

De plus, les opérations à court terme entre pays de l'OCDE étant de plus en plus couvertes par les assureurs privés, les activités à long terme des ACE dans les pays en développement connaîtront une forte augmentation dans les prochaines années. En effet, les banques privées hésitent à prêter à des conditions favorables, en raison des risques élevés identifiés dans ces pays.

L'impact des agences de crédit à l'exportation sur le développement, les populations et l'environnement : la course en avant

La plupart des agences de crédit à l'exportation et d'assurance-crédit ne sont pas tenues de respecter des règles minimales en ce qui concerne le développement, l'environnement et les aspects sociaux, pour les projets qu'elles financent. De fait, elles subventionnent beaucoup les ventes d'armes et autres activités non productrices. Leur mission se borne à encourager les exportations de leur pays et à évaluer leurs propres risques financiers, liés aux transactions en question. Seules les agences américaines (Export-Import Bank

² Union de Berne (Union internationales des assureur-crédits), Annuaire 2000, Communiqué de presse annuel 1999, p. 218.

³ Union de Berne, Annuaire 2000, p. 216.

⁴ Export-Import Bank of the United States, Report to the U.S. Congress on Export Credit Competition and the Export-Import Bank of the United States, juillet 1997, p. 8.

⁵ Banque mondiale, Global Development Finance 1999, Analysis and Summary Tables, p. 70.

⁶ Banque mondiale, Global Development Finance 1997, volume I, p. 24.

et Overseas Private Investment Corporation) font exception. En effet, les organisations écologistes américaines ont travaillé pendant longtemps pour que le Congrès leur impose l'adoption de règles en matière d'environnement. Cependant, les normes environnementales adoptées par l'Export-Import Bank n'ont pas empêché cette organisation d'investir dans des projets présentant des risques élevés pour l'environnement, comme l'oléoduc Tchad-Cameroun (voir plus bas). De plus, les directives environnementales américaines risquent d'être abrogées si les ACE des autres pays continuent d'offrir des avantages compétitifs aux entreprises de leurs pays, en ne les soumettant à aucune règle en matière d'environnement.

Le financement du barrage des Trois Gorges en Chine illustre les disparités entre les agences. La Banque mondiale et l'Export-Import Bank ont refusé de financer ce barrage, pour des raisons essentiellement écologiques. En revanche, l'agence allemande Hermesbürgschaften a accepté de financer le projet par des garanties de prêts de 1,2 milliard de marks. La Suisse, la Suède, la France et le Canada en particulier lui ont rapidement emboîté le pas. Par la suite, des pressions importantes ont été exercées au sein du Congrès américain pour abroger les règles imposées aux agences américains en matière d'environnement. Les entreprises américaines considéraient être ainsi pénalisées par rapport à leurs concurrentes étrangères.

Par ses activités de soutien au secteur privé, le groupe de la Banque mondiale (Société financière internationale, Agence multilatérale de garantie des investissements, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, etc.) et les autres banques multilatérales de développement (BMD) offrent la plupart des services financiers proposés par les agences de crédit et d'assurance-crédit à l'exportation. La Banque mondiale et la majorité des autres BMD ont des politiques et des normes environnementales et sociales, mais la mise en œuvre de ces politiques continue à poser de graves problèmes. Cependant, le fait que ces politiques existent et qu'elles offrent un cadre réglementaire en matière de responsabilité, a créé une situation où presque tous les pays donateurs sont face à une grande contradiction d'ordre politique. D'un côté, les gouvernements donateurs ont exigé que les banques multilatérales de développement respectent certaines directives sociales et environnementales, mais d'un autre côté, ils n'imposent pas de règles semblables à leurs propres agences de crédit à l'exportation.

L'absence de politiques environnementales et sociales dans la grande majorité des ACE provoque une terrible "course en avant". De grands projets nuisibles à l'environnement dans le monde en voie de développement peuvent obtenir un financement public décisif sans respecter aucune norme environnementale ou sociale ni faire l'objet d'aucune procédure d'évaluation observable.⁷

Les agences de crédit à l'exportation en Afrique subsaharienne

Les agences de crédit à l'exportation jouent un rôle important en Afrique. Une grande partie de la dette extérieure de nombreux pays africains est directement détenue par les ACE. C'est le cas au Nigeria (24,8 milliards de dollars, soit 71 % du total de la dette extérieure), au Lesotho (58 % du total de la dette extérieure), au Gabon (55 %), au Congo (42 %), en République démocratique du Congo (33 %), au Cameroun (31 %) et en Afrique du Sud (6,1 milliards de dollars, soit 21 % du total de la dette extérieure). Même dans les pays où seule une partie de la dette extérieure est directement détenue par les ACE, ces agences peuvent contribuer à accroître sensiblement l'endettement, puisqu'une petite contribution de leur part suffit à attirer des investissements privés beaucoup plus importants.

Notre analyse utilise deux critères d'évaluation de l'ampleur des activités des ACE (ou d'un ACE en particulier) dans un pays ou une région. Le premier critère est **l'engagement**, qui mesure la contribution financière directe des ACE à un projet ou à un groupe de projets. Celle-ci peut inclure les prêts directs des ACE, les prêts d'une banque commerciale garantis par les ACE (par exemple, la promesse de rembourser le prêt en cas de défaillance du débiteur) et d'autres mécanismes financiers.⁸ Le second critère est **la valeur totale des projets des ACE** soit le coût total des projets dans lesquels les ACE se sont engagées. Ce critère permet d'évaluer le rôle de levier des ACE qui attirent des financements bien plus importants d'autres sources, pour des grands projets entraînant de graves conséquences sur le plan social et environnemental. Tel est le

⁷ Pour des exemples de problèmes sociaux et environnementaux posés par les projets des ACE en Afrique et ailleurs, voir la Déclaration de Berne et al., *A Race to the Bottom: Creating Risk, Generating Debt and Guaranteeing Environmental Destruction*, Environmental Defense Fund, mars 1999.

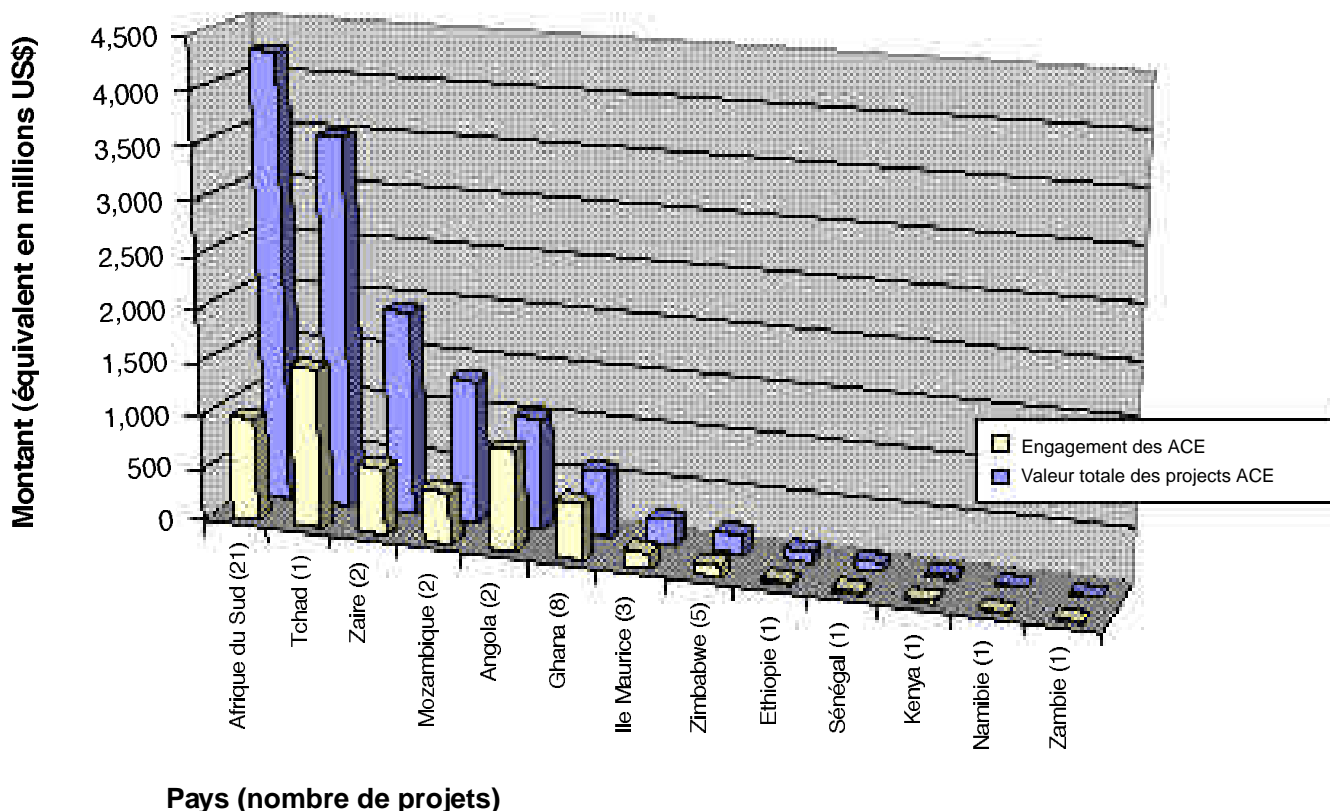
⁸ L'engagement d'une ACE est calculé approximativement, car les données n'indiquent parfois que la valeur de chaque type de financement ("tranche") d'un projet, sans spécifier la portion de cette tranche financée par l'ACE.

cas des aciéries Duferco en Afrique du Sud, où l'engagement de l'agence britannique Export Credit Guarantee Department de seulement 181 millions de dollars a pu rendre possibles des travaux d'une valeur totale de 2,3 milliards de dollars. Ce projet a soulevé de graves inquiétudes pour la santé publique et l'environnement.

Le panorama ci-dessous a été dressé à travers l'analyse d'une cinquantaine de projets en Afrique subsaharienne, financés par les ACE entre 1994 et 1999 et évalués à plus de 15 milliards de dollars.⁹ Ces projets ne représentent peut-être pas de manière exhaustive l'ensemble des projets existants en Afrique subsaharienne, mais en l'absence d'informations officielles plus systématiques, nous considérons que cet échantillon est assez représentatif des projets des ACE dans la région. Les données dont nous disposons couvrent la période de 1994 à début 1999. Dans environ 90 % des cas, les contrats ont déjà été signés ; dans les autres cas, les projets sont encore en cours de financement et d'approbation.

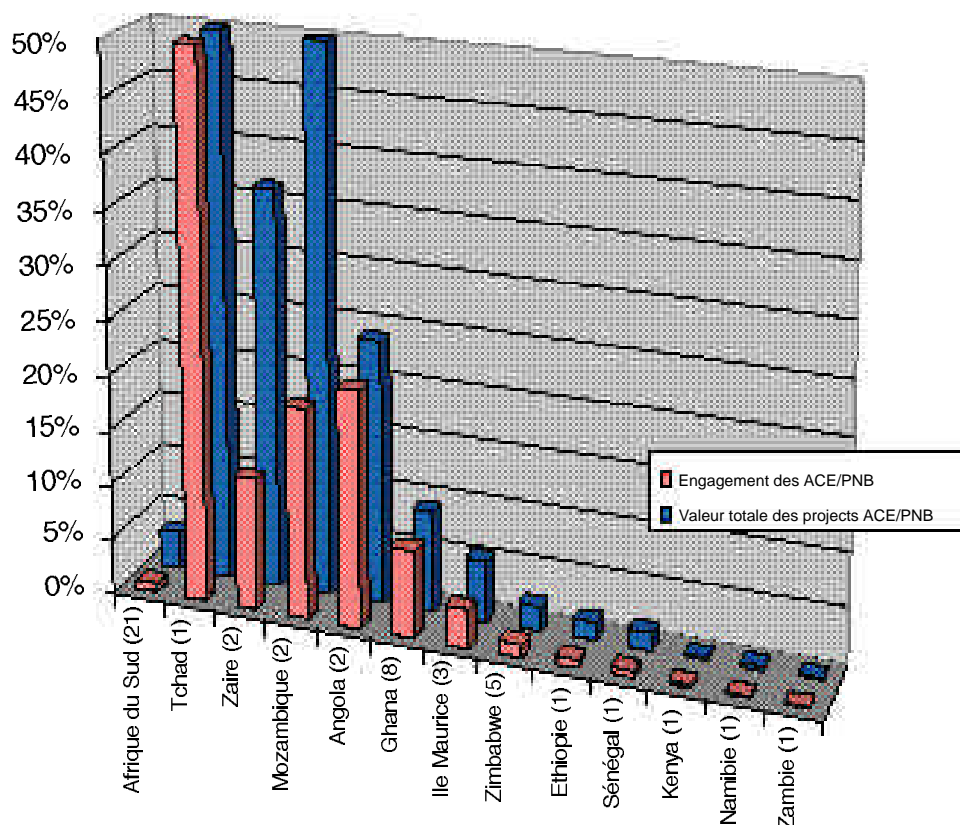
Répartition géographique : parmi les 49 projets de cet échantillon, 21 se situent en Afrique du Sud, 8 au Ghana, 5 au Zimbabwe, 3 à l'île Maurice, 2 en Angola, 2 au Mozambique, 2 dans l'ex-Zaire, 1 au Tchad, 1 en Éthiopie, 1 au Sénégal, 1 au Kenya, 1 en Namibie et 1 en Zambie.

Graphique 1. Engagement des ACE et valeur totale des projets des ACE par pays (1994-99)



⁹ Les 49 projets ne représentent pas une liste exhaustive ou une sélection aléatoire des projets financés par les ACE en Afrique subsaharienne. Cependant, nous n'avons aucune raison de croire que cet échantillon n'est pas représentatif des projets des ACE dans la région. Par ailleurs, les informations communiquées peuvent dans certains cas porter sur des transactions qui ont finalement été annulées. C'est pourquoi nous ne pouvons garantir leur exactitude totale. Néanmoins, cette fois encore, nous n'avons aucune raison de croire que ces informations ne permettent pas une évaluation de la situation aussi bonne que possible, étant donnée l'opacité des ACE et leur refus de communiquer au public -et même aux élus- des informations précises et exhaustives sur leurs portefeuilles.

Graphique 2. Engagement des ACE et valeur totale des projets par rapport au PNB par pays



Pays (nombre de projets)

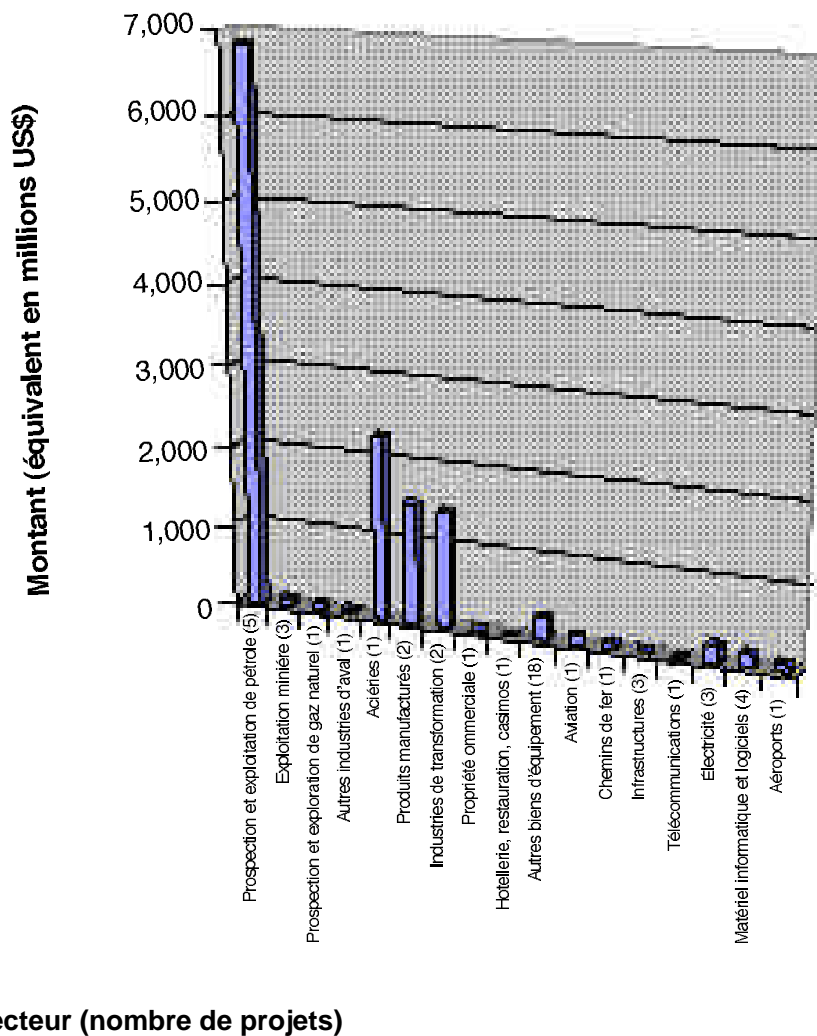
Les graphiques 1 et 2 montrent la répartition par pays des 49 projets (1994-1999), en dollars et en pourcentage du PNB.¹⁰ Sur le graphique 2, l'engagement des ACE et la valeur des projets des ACE au Tchad, par rapport au PNB (95,3 % et 222,36 %, respectivement) ne sont pas représentés dans leur totalité, car ils dépassent de loin l'échelle maximale de 50 %. Il en est de même pour la valeur totale des projets des ACE au Mozambique, par rapport au PNB (52,12 %).

En ce qui concerne leur nombre et leur valeur, la grande majorité des projets des ACE de cet échantillon se situe dans huit pays : l'Afrique du Sud possède le nombre et la valeur totale de projets les plus élevés ; le Tchad, le Mozambique, l'Angola et l'ex-Zaïre ne possèdent qu'un ou deux projets d'ACE, mais qui représentent d'énormes investissements par rapport au PNB ; le Ghana, l'Île Maurice et le Zimbabwe ont des projets un peu plus nombreux, mais moins coûteux.

Répartition par secteur : dans cet échantillon, les financements attirés par les ACE se concentrent dans quatre secteurs dont le plus grand est la prospection et l'exploitation de pétrole, où les projets des ACE s'élèvent à près de 7 milliards de dollars, soit environ la moitié de la valeur totale de tous les projets de l'échantillon. Le secteur des aciéries (2,3 milliards de dollars), des produits manufacturés (1,5 milliard de dollars) et des usines de transformation (1,4 milliard de dollars) comptent également pour une bonne part dans les investissements des ACE. Il existe aussi trois projets de centrales électriques et trois projets d'exploitation minière qui seraient financés par des ACE. Le graphique 3 montre la répartition des projets des ACE par secteur.

¹⁰ Chiffres du PNB communiqués par la Banque mondiale, Global Development Finance 1999, volume I, p. 102-104 ;site web de la Banque mondiale http://worldbank.org/data/countrydata/aag/nam_aag.pdf.

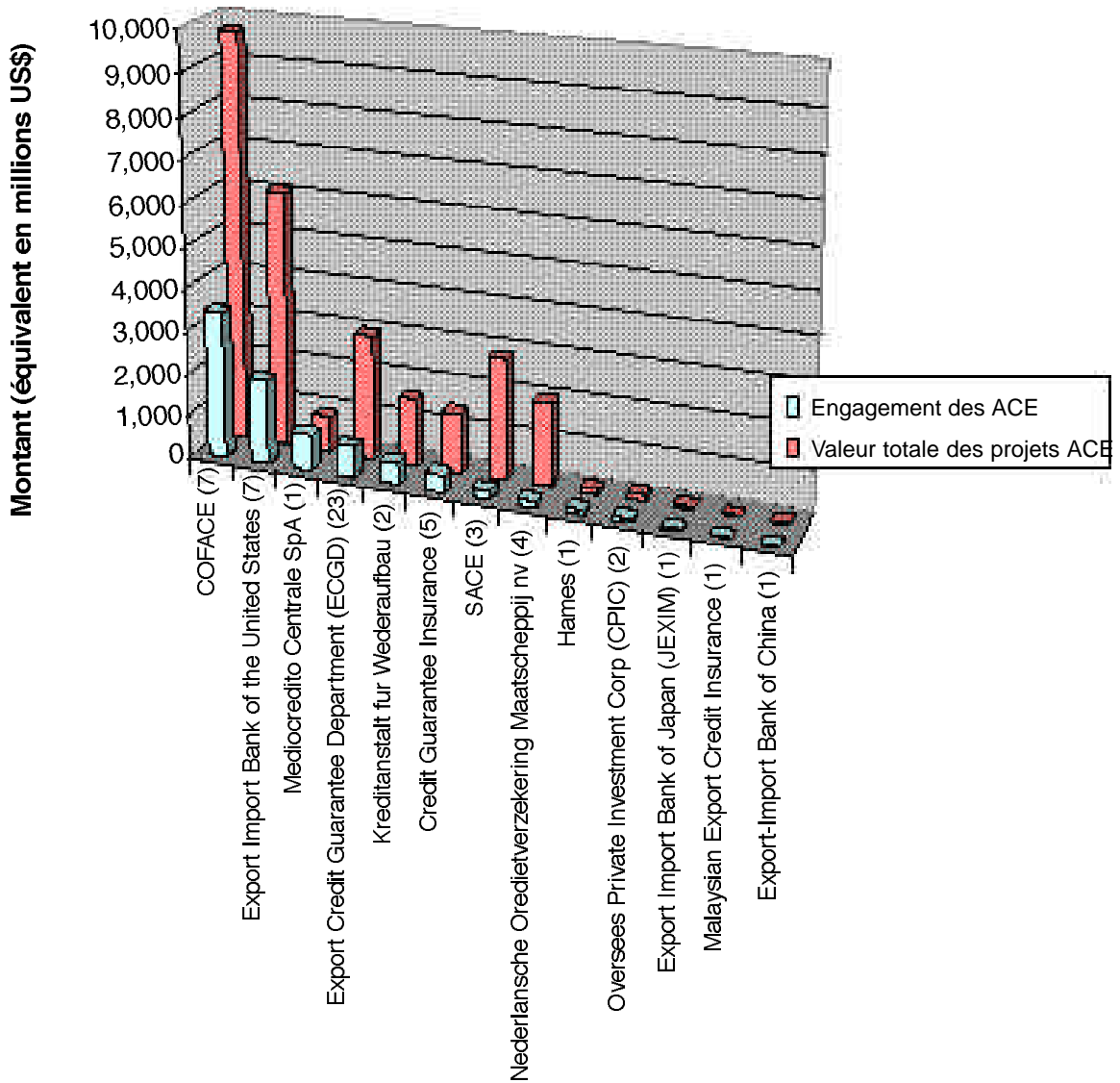
Graphique 3. Valeur totale cumulée des projets des ACE par secteur (1994-99)



Pays d'origine des ACE : Parmi les 13 agences de crédit à l'exportation de l'échantillon d'Afrique subsaharienne, 8 sont très actives, tant du point de vue de leur engagement que de la valeur totale et du nombre de projets. La COFACE (France) est de loin la plus active, suivie d'Export-Import Bank (États-Unis), de Mediocredito Centrale SpA (Italie) et d'Export Credit Guarantee Department (Grande Bretagne). Chacune de ces quatre grandes ACE accorde directement ou garantit d'importants financements (engagements de 3,5 milliards de dollars, 2 milliards de dollars, 0,9 milliard de dollars et 0,7 milliard de dollars, respectivement). En ce qui concerne la COFACE, EXIM Bank et ECGD, un dollar engagé ou garanti a attiré environ trois à quatre dollars de financement total (projets d'une valeur totale de 9,7 milliards de dollars, 6,1 milliards de dollars et 2,9 milliards de dollars, respectivement). Cependant, il est à noter que dans nombre de projets les ACE s'engagent collectivement (parfois avec des institutions multilatérales) et qu'en conséquence, l'effet de levier des agences individuelles peut être relativisé. La COFACE et EXIM Bank participent chacune à 7 projets. ECGD participe à 23 opérations dont 19 sont des transactions commerciales à court terme et 4 sont des projets d'investissement représentant environ la moitié de l'engagement d'ECGD. Par ailleurs, Mediocredito Centrale SpA participe à un seul grand projet.

Les quatre agences suivantes en terme d'activité sont Kreditanstalt fur Wiederaufbau (Allemagne), Credit Guarantee Insurance (Afrique du Sud), SACE (Italie) et Nederlandsche Credietverzekering Maatschappij nv (Pays-Bas). L'engagement de KfW de 522 millions de dollars n'est consacré qu'à deux projets dont un porte sur une usine d'aluminium.

Graphique 4. Engagement des ACE et valeur totale des projets des ACE par ACE (1994-99)



Credit Guarantee Insurance participe à cinq projets totalisant un engagement de 422 millions de dollars, SACE à trois projets de 207 millions de dollars et NCM à quatre projets de 130 millions de dollars. KfW et Credit Guarantee Insurance attirent chacune plus de trois fois leur propre engagement (1,6 milliard de dollars et 1,4 milliard de dollars, respectivement). SACE et NCM attirent chacune 14 à 15 fois leur propre engagement (2,8 milliards US\$ et 2 milliards US\$, respectivement). Cependant, remarquons encore que ces sommes supposent la participation de plusieurs ACE dans un même projet.

Exemples de projets

Bassin du fleuve Sénégal : le mauvais exemple du barrage de Manantali

Le financement des ACE. L'agence publique suisse Garanties contre les risques à l'exportation (GRE) a garanti 155 millions de francs suisses pour un marché de travaux publics. Le financement de l'agence allemand KfW (18 % du total) a été couvert par une garantie de Hermès. Les ACE ont ainsi subventionné des prêts pour des marchés accordés aux entreprises Zublin (Allemagne) et Losinger (Suisse). Les bailleurs de fonds étaient les Banques islamique et africaine de développement, plusieurs États arabes, l'Italie, l'Agence Française de Développement (AFD), l'agence allemand KfW, l'agence canadienne pour le développement international (ACDI) et l'Union européenne.

Le projet. En 1972, les gouvernements du Mali, de Mauritanie et du Sénégal ont établi l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), en vue de favoriser l'irrigation, l'alimentation en électricité et la navigation sur le fleuve Sénégal. Sous les auspices de l'OMVS, la construction du barrage de Manantali a commencé en 1981. L'objectif était d'irriguer une zone de 3 750 km², de produire de l'hydroélectricité et de permettre la navigation entre les villes de St.-Louis et de Kayes. En même temps, le barrage de Diama a été construit dans le delta du fleuve, pour éviter la remontée des eaux salées dans le cours inférieur.

Les barrages de Manantali et de Diama ont été achevés en 1988. Alors que tout le financement était déjà épuisé, la centrale électrique n'était toujours pas construite et le fleuve n'était pas navigable. En outre, le projet avait eu des effets néfastes sur les écosystèmes, la production agricole, la pêche, la santé publique et la stabilité politique dans la région. Il avait entraîné la destruction de 120 km² de forêt et avait causé le déplacement forcé d'environ 10 000 personnes. Les réservoirs de Manantali et de Diama avaient introduit des maladies d'origine hydrique, dont la plus importante était la bilharziose, dans les vallées du Bafing et du Sénégal. Le gouvernement norvégien a alors refusé de financer la construction de la centrale électrique puisque les effets néfastes sur la santé publique n'avaient pas été éliminés.

Anticipant les effets bénéfiques du projet, le gouvernement mauritanien a modifié la loi agraire. Les droits de propriété des paysans noirs qui avaient vécu sur les rives mauritaniennes depuis des générations, ont été abolis. Cette mesure a entraîné le massacre des paysans sénégalais par les Mauritaniens en 1989, déclenchant un grave conflit ethnique au Sénégal. Des



K. Horta

Femmes et enfants au bord du fleuve Senegal

centaines de personnes ont été tuées et des milliers de commerçants mauritaniens ont été chassés. Des militaires des deux pays se sont engagés dans des escarmouches qui ont failli dégénérer en guerre.

S'élevant à 25 000 - 40 000 de dollars par hectare, les coûts de construction des réseaux d'irrigation partant du réservoir ont largement dépassé les estimations et jusqu'à maintenant, seuls 100 000 sur les 375 000 hectares prévus ont été irrigués. Une grande partie de la production traditionnelle de sorgho, relativement durable sur le plan économique et environnemental, a été remplacée par la production de riz. Or, la riziculture locale n'a pu rester compétitive face aux importations de riz, ce qui a conduit les agriculteurs " bénéficiaires " du projet à l'endettement et à la misère. À cause du barrage, les crues annuelles du fleuve Sénégal sont devenues faibles et très irrégulières ; en outre, la centrale hydroélectrique réduira le volume d'eau utilisable pour l'irrigation des cultures. Elle portera également préjudice à des fonctions vitales comme l'alimentation de la nappe phréatique des régions en aval et la préservation des habitats de poissons. Le barrage a déjà réduit notablement les prises de poissons, qui assuraient un apport en protéines à plus de 100 000 personnes.

Selon une étude financée par l'Association internationale pour le développement (États-Unis) en 1994, les villageois sénégalais et mauritaniens " affirment que leur santé s'est détériorée ces dernières années en raison de l'appauvrissement de leur régime alimentaire. Ils sont convaincus qu'avant la construction des barrages, lorsqu'ils effectuaient des cultures traditionnelles de décrue... leur régime alimentaire était plus varié et donc plus sain. " Le 26 septembre 1997, 250 agriculteurs de la vallée du Sénégal ont assisté à une réunion publique où un de leurs représentants, Thierno Oumar Sow, a dénoncé cette situation. Celui-ci a expliqué que le barrage de Manantali avait entraîné " la pauvreté, la famine et l'endettement ". Le rapport officiel d'évaluation de la Banque africaine de développement sur le nouveau projet de centrale hydroélectrique confirme ce triste constat. Selon la BAD, " l'absence ou la raréfaction des crues due à la retenue des eaux du Bafing (soit environ 60 % du débit du fleuve) a bouleversé les écosystèmes de la vallée et a désorganisé les activités économiques traditionnelles. En conséquence, la région est maintenant la plus pauvre des trois pays. L'apparition et l'accroissement des disparités sociales et de la malnutrition ont provoqué l'exode massif des populations actives de la vallée... ". En 1993, le ministre allemand de la coopération pour le développement, Carl-Kieter Spranger, a décrit le barrage de Manantali comme " un non-sens sur le plan économique et environnemental ".¹¹

¹¹ Déclaration de Berne et al., Race to the Bottom: Creating Risk, Generating Debt and Guaranteeing Environmental Destruction, Environmental Defense Fund, mars 1999, pp. 19-20.

Les barrages des hauts plateaux du Lesotho

Le financement des ACE. Au Lesotho, de grandes entreprises européennes de construction de barrages sont actuellement poursuivies pour corruption dans le cadre de la passation de marchés lucratifs par les autorités chargées du projet de barrages au Lesotho. En coopération avec des magistrats sud-africains et suisses, le tribunal a obtenu des documents sur les commissions que ces entreprises auraient payées entre 1988 et 1998. Plusieurs de ces



K. Horta

Village des hauts plateaux du Lesotho

entreprises avaient été financées par des ACE, comme Hermes - bürgschaften (Allemagne), ECGD (Grande-Bretagne), COFACE (France) et SACE (Italie). Pourtant, ces ACE ne semblent pas intéressées par les enquêtes sur les pratiques de corruption que leurs garanties et crédits publics pourraient avoir couvertes. Contrairement à la Banque mondiale, autre bailleur de fonds important du projet, qui a entrepris sa propre enquête à la suite des accusations de corruption, aucune ACE ne semble avoir pris de mesures à cet égard.

Le projet. La construction des barrages et des installations hydrauliques dans les montagnes du Lesotho est le plus grand projet de déplacement du lit d'un fleuve et l'un des plus ambitieux projets de construction du monde. Il prévoyait la construction de cinq grands barrages, de deux barrages plus petits et de 225 km de tunnels sous les imposantes montagnes du Lesotho. L'objectif était d'apporter les eaux du fleuve Senqu, la partie du fleuve Orange qui se situe au Lesotho, en Afrique du Sud, dans la région industrielle de Johannesburg. Il s'agissait d'abord de capter les eaux de la source, coulant en direction sud-ouest, pour les orienter vers le nord à l'aide d'un ensemble de tunnels et de stations de pompage. Deux des grands barrages, celui de Katse, le plus grand jamais construit en Afrique, et celui de Mohale, qui inonde les terres agricoles les plus fertiles d'un pays où la terre cultivable est rare, ont été achevés. Le petit royaume montagneux du Lesotho a été bouleversé par ce projet. Alors que les bénéficiaires devaient permettre de sortir le pays de la misère, la situation a tourné au conflit. La protection des barrages est devenue une priorité militaire depuis l'occupation du site par l'armée sud-africaine en 1998. On évalue à 17 le nombre de tués autour du seul barrage de Katse.

Bien que le projet ait été conçu et entrepris pendant l'époque de l'Apartheid, le nouveau gouvernement sud-africain a insisté pour le poursuivre, en arguant que l'eau serait distribuée à la population de la province de Gauteng, qui avait été privée du droit de vote.

Malheureusement, les habitants des quartiers noirs ne peuvent pas payer le prix élevé de l'eau des montagnes du Lesotho. Des programmes de gestion de l'eau et la rénovation des canalisations anciennes et détériorées de la région de Johannesburg auraient été une solution plus rentable que le projet du Lesotho, pour approvisionner ces quartiers en eau potable.

Les populations locales et l'écosystème fragile des montagnes du Lesotho payent actuellement le prix fort pour un projet qui ne semble avoir profité qu'aux cabinets de consultants internationaux et aux entreprises multinationales liées à la construction du barrage. Les habitants des montagnes, dont les conditions de vie dans ces régions difficiles sont souvent précaires, ont été privés de leurs champs et de leurs pâturages par le projet. Des centaines d'entre eux ont perdu leurs maisons. Bien que le barrage de Katse ait été achevé en 1996, les questions d'indemnisations et de rétablissement des moyens de subsistance des populations locales n'ont pas encore été résolues. L'afflux de migrants pour la construction du barrage a entraîné la transformation de nombreux villages de la région en énormes bidonvilles où les problèmes sociaux, comme la criminalité et la prostitution, ou de santé publique, comme l'épidémie de sida, se multiplient rapidement. D'autres villages ont souffert de tremblements de terre, qui ont endommagé de nombreuses maisons et semé la panique dans la population. Selon les spécialistes, ces petits séismes sont dus à l'accumulation d'eau dans la retenue de Katse.

Outre les effets immédiats sur l'écosystème, tels que le risque d'extinction de plusieurs espèces endémiques comme le vairon Maluti, vivant uniquement dans les rivières qui alimentent le barrage de Mohale, et l'aloë polyphilla, largement utilisé au Lesotho comme plante médicinale, d'autres effets en aval ont été très souvent ignorés. Ainsi, en déviant de tels volumes d'eau, on risque d'aggraver les problèmes d'approvisionnement d'eau en aval, dans l'ouest de l'Afrique du Sud et en Namibie. Les conditions de vie des riverains en aval et la productivité agricole des régions voisines seront touchées. L'embouchure du fleuve Orange, qui délimite la frontière entre l'Afrique du Sud et la Namibie, est une zone de nidification importante pour les oiseaux migrateurs et un site protégé par la Convention sur la protection des zones marécageuses (RAMSAR). Pourtant, les agences qui ont conçu et financé ce projet, parmi lesquels la Banque mondiale et les agences de crédit à l'exportation, n'ont prêté aucune attention à ces effets prévisibles.



K. Horta

**Couper la forêt pour faire place pour l'oléoduc
Tchad-Cameroun**

L'oléoduc Tchad-Cameroun: une menace pour la population et l'environnement¹²

Le financement des ACE. L'agence américaine Export-Import Bank a garanti 200 millions de dollars de prêts de banques commerciales pour ce projet de 3,7 milliards de dollars. L'agence d'assurance-crédit, la COFACE a également participé au financement pour le compte de l'Etat français. La décision de financer le projet, prise par la Banque mondiale en juin 2000 a incité d'autres institutions financières telles que la Banque européenne d'investissement (BEI), à participer au projet.¹³ La date d'approbation du projet étant relativement récente, on ne peut pas encore savoir si d'autres agences apporteront un financement supplémentaire.

Le projet. Le projet a pour objectif l'exploitation des champs pétrolifères du sud du Tchad et la construction d'un oléoduc de 1 070 km à travers le Cameroun, jusqu'à des installations pétrolières offshore, sur la côte camerounaise. Exxon Mobil (États-Unis) est le maître d'ouvrage et détient 40 % des participations privées, le reste étant entre les mains de Petronas (Malaisie) et de Chevron (États-Unis).

Risques pour l'environnement. L'oléoduc coupera une vaste région de forêt tropicale humide presque intacte, où vivent des populations pygmées. Au Cameroun, il traversera quelques 17 grands cours d'eau et longera le Sanaga, l'un des plus importants fleuves d'Afrique. Les fuites de pétrole, la pollution des nappes phréatiques, des rivières et de l'océan seront des dangers permanents. Une fuite de pétrole mettrait en danger les communautés vivant sur le trajet de l'oléoduc et dépendant des rivières pour satisfaire leurs besoins en eau. Malgré ces risques, l'évaluation environnementale du projet ne com-

¹² La plupart de ces informations sont extraites de : Korinna Horta, Samuel Nguiffo et Delphine Djiraïbe, The Chad Cameroon Oil and Pipeline Project: Putting People and the Environment at Risk, Environmental Defense Fund, septembre 1999 ; Delphine Djiraïbe et Korinna Horta, Will It Be Business as usual at the World Bank?, The Los Angeles Times, 9 mai 2000, p. A17.

¹³ Groupe de la Banque mondiale, World Bank Group Approves Support For Chad-Cameroon Petroleum Development and Pipeline Project, 6 juin 2000, p. 1.

prend même pas de plans d'action en cas de fuites, comme l'exige la loi aux États-Unis.

Droits de l'homme. Selon le ministère américain des Affaires étrangères, les forces de sécurité du Tchad et du Cameroun ont commis de graves violations des droits de l'homme, parmi lesquelles des exécutions sommaires, des actes de torture et des viols. En l'an 2000, le Cameroun a été considéré comme le pays le plus corrompu du monde, pour la deuxième année consécutive, par Transparency International. Selon Amnesty International, le gouvernement du Tchad est responsable du massacre de centaines de civils dans les régions de production de pétrole, ces trois dernières années ; les disparitions et exécutions de civils en garde à vue sont également monnaie courante. Le seul membre du parlement tchadien qui représente les populations des régions pétrolifères a passé huit mois dans une prison insalubre, parce qu'il avait osé dénoncer les pratiques de corruption entourant le projet et l'insuffisance des indemnités.

Les populations indigènes. Bien que l'oléoduc facilitera l'accès aux territoires des populations indigènes, le projet ne prévoit aucun mécanisme de reconnaissance juridique des droits des populations indigènes sur leurs terres et leurs forêts.

En raison des préoccupations internationales concernant les violations des droits de l'homme, la destruction de l'environnement et la corruption liées à ce projet, son lancement a été différé de trois ans. À l'issue de ce délai, la Banque mondiale a approuvé le financement du projet, en déclarant que des mesures environnementales, sociales et anti-corruption appropriées avaient été mises en place pour s'assurer que le projet réduirait sensiblement la pauvreté dans les deux pays. Les organisations de la société civile au Tchad et au Cameroun, ainsi que les agences internationales ont exprimé leur désaccord et ont demandé un moratoire sur le financement du projet, jusqu'à l'établissement d'un véritable cadre de protection des droits de l'homme et de l'environnement, et l'instauration d'un mécanisme garantissant une gestion transparente des revenus du pétrole. La Banque mondiale a répondu que ce cadre et ce mécanisme étaient déjà en place. Les ACE ont suivi le point de vue de la Banque mondiale et n'ont posé aucune autre question.

Cependant, les contrats de prêts étaient à peine signés quand il est clairement apparu que les agences donateurs, dont la Banque mondiale et les ACE, avaient accepté de croire naïvement aux promesses faites par le gouvernement tchadien. Lors du lancement officiel du projet, les sociétés pétrolières ont offert au gouvernement du Tchad une prime de 25 millions de dollars. Ces sommes ont été utilisées pour l'achat d'armes et autres dépenses en toute opacité. Entre-temps, de graves violations des droits de l'homme sont encore régulièrement perpétrées et la liberté d'expression est bafouée, comme le démontre l'emprisonnement de journalistes écrivant pour le plus important journal tchadien, N'Djamena Hebdo. Dans le contexte actuel, ce projet considérée par les bailleurs de fonds internationaux et par les ACE comme le plus grand projet de développement africain, risque au contraire d'aggraver la corruption et la répression, la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement des populations locales.

Togo : un piètre gouvernement et la corruption, favorisés par les agences de crédit à l'exportation

1^{er} cas : le financement de l'Industrie togolaise des plastiques (ITP) s'est effectué sous la forme d'un prêt du Crédit Suisse. Le projet était si risqué que les sociétés participantes ne se seraient pas engagées sans l'assurance-crédit à l'exportation apportée par le gouvernement suisse, par l'intermédiaire de l'agence Garanties contre les risques à l'exportation (GRE). L'ITP était déjà dans le rouge dès le lancement du projet. Des pertes de plusieurs millions de dollars se sont accumulées et un haut responsable de la Banque mondiale au Togo a confirmé que le coût de construction de l'usine (10 millions de dollars) était nettement supérieur à la valeur réelle de l'usine, qui n'atteignait que 3,7 millions de dollars. Aucun appel d'offres international n'a été lancé. Cette opération a impliqué le paiement de commissions occultes pour l'obtention du marché et la participation de la GRE, grâce au gonflement du prix de l'usine.

2^e cas : Rolf Kohlgruber, propriétaire de Ofenbaugesellschaft Berg & Co. GmbH (Cologne, Allemagne) et de Berg AG (Bâle, Suisse), a convaincu le gouvernement togolais de garantir un prêt de 5,8 millions de dollars qu'il a obtenu de la Société de banque suisse, pour construire une usine de tôle ondulée. La Société de banque suisse a accordé le prêt à condition que la livraison de l'usine soit également assurée par l'agence suisse Garanties contre les risques à l'exportation. Sans la garantie des États suisse et togolais, cette opération aurait très probablement échoué. Comme le Togo n'a pas lancé d'appel d'offres, il a finalement payé 5 millions de francs suisses de trop. Une commission d'enquête interne a présenté un rapport déclarant en ces termes : " Les bénéfices réalisés sont tels qu'ils doivent être qualifiés d'immoraux et de frauduleux... ".

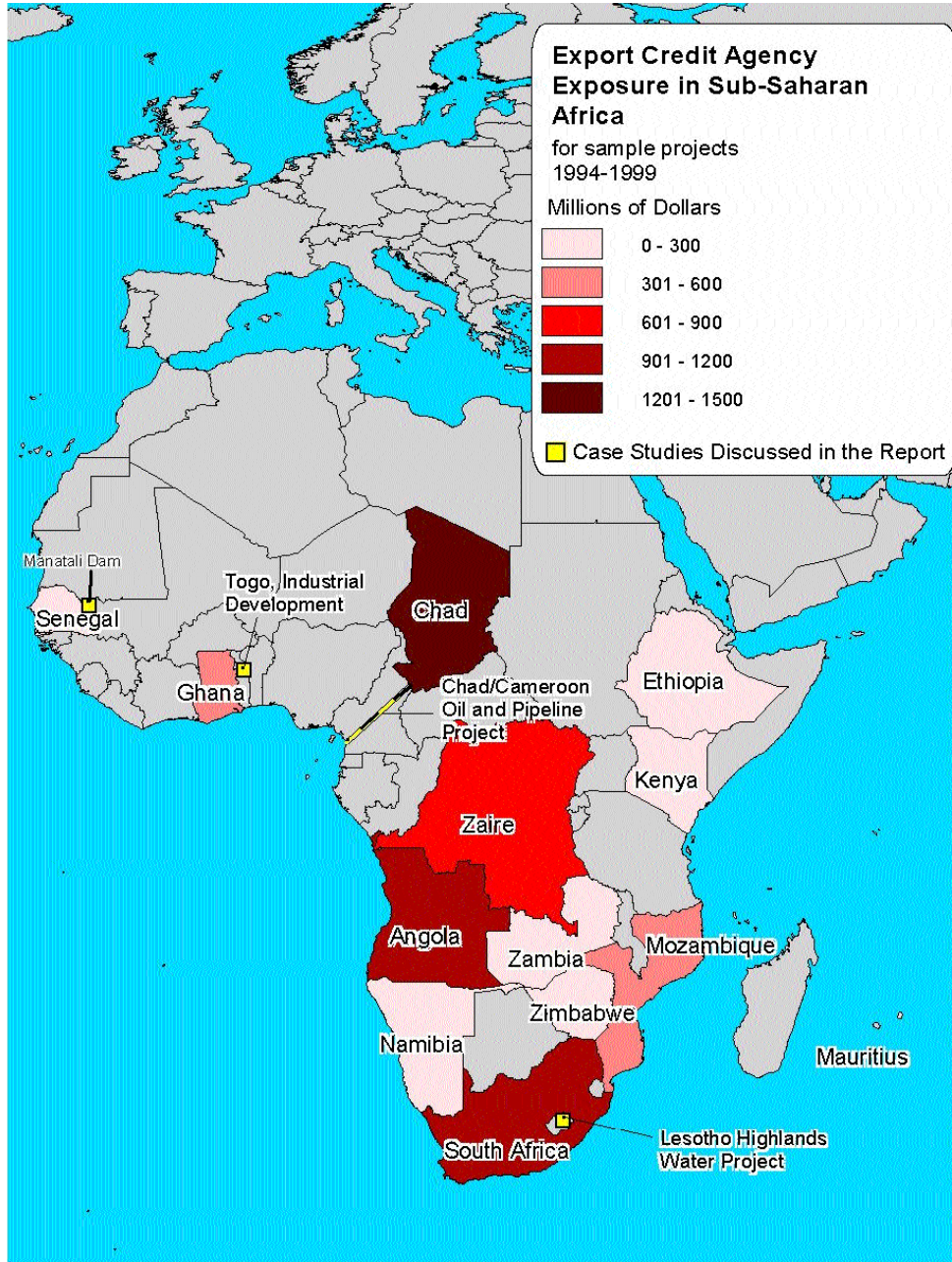
3e cas : la Brown Boveri Company (BBC) de Bâle (Suisse) était le principal membre du consortium international composé d'entreprises suisses et autrichiennes, qui a financé une aciérie évaluée à 51 millions de dollars. La garantie de GRE a été indispensable au financement de cette opération. La partie suisse du consortium international a fait un apport de 40 millions de francs suisses, soit 25 millions par la BBC et 15 millions de Geilinger (Winterthur/Suisse). L'Union des banques suisses (UBS) a accordé un crédit commercial à la partie suisse de 34 millions de francs suisses (40 millions SFR moins 15 % d'acompte), que l'agence suisse Garanties contre les risques à l'exportation a assuré à 75 %. UBS n'aurait pas pris ces risques financiers sans la garantie de l'État suisse. Le Français François de Lannurien a pris la direction de l'usine et a signé, en qualité de représentant du gouvernement du Togo, les contrats de prêts en faveur de la société Sototoles, créée par Kolhgruber avec Socinvest et Comeda. C'est ainsi que des étrangers émettent des factures payables par l'État du Togo. Il a également déclaré à ce sujet qu'il n'y avait pas eu d'appel d'offres international. En 1986, le gouvernement du Togo a loué l'usine pour 14 millions de francs suisses. Étant donnée la valeur de l'investissement de départ (85 millions SFR), le Togo a essuyé une perte colossale et le fourneau électrique de l'aciérie a été fermé depuis, pour cause de faillite.¹⁴

¹⁴ Déclaration de Berne et al., Race to the Bottom: Creating Risk, Generating Debt and Guaranteeing Environmental Destruction, Environmental Defense Fund, mars 1999, pp. 23-4.



Curt Grimm

Barrage de Manantali



Environmental Defense
1875 Connecticut Avenue NW, Suite 1016
Washington D.C. 20009
Tel. 202-387-3500 Fax 202-234-6049
www.environmentaldefense.org

